



AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018

---

## CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES  
ENTREPRISES, ÉCONOMIE SOCIALE  
& INSTITUTIONNELS, SECTEUR PUBLIC,  
LOGEMENT SOCIAL & ÉCONOMIE MIXTE,  
IMMOBILIER PROFESSIONNEL

---



CAISSE D'ÉPARGNE  
AQUITAINE POITOU-CHARENTES

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des entreprises, de l'économie sociale & institutionnels, du secteur public, du logement social & économie mixte et de l'immobilier professionnel.


La Caisse d'Épargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence.

Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Épargne.

Votre agence Caisse d'Épargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

**Retrouvez l'ensemble  
de nos conditions tarifaires  
sur le site Internet :  
[www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)<sup>(1)</sup>**

Nota : Notre établissement n'a pas opté pour le régime de la TVA pour ce qui concerne les opérations bancaires.

Les tarifs dans ce document sont exprimés hors taxe (HT). Les commissions et tarifs lorsqu'ils sont soumis à la TVA sont exprimés en euros TTC au taux normal en vigueur en France au 01/01/2018 et sont signalés par le sigle  .

(1) Coût selon votre opérateur et/ou fournisseur d'accès.

# SOMMAIRE

## 1 LA GESTION COURANTE

- Compte courant et services associés.. 4
- Service Bancaire de Base ..... 5
- Dates de valeur (jours ouvrés) ..... 6
- Instruments de paiement..... 6

## 2 LA BANQUE AU QUOTIDIEN

- Banque à distance..... 8
- Opérations de paiement..... 9
- Opérations d'encaissement ..... 12
- Solutions d'encaissement ..... 13

## 3 FINANCEMENTS

- Financement du cycle d'exploitation . 14
- Financement des investissements ..... 15
- Autres services liés aux crédits ..... 15
- Crédit management..... 16
- Affacturage..... 16

## 4 ÉPARGNE ET PLACEMENTS

- Comptes titres..... 17
- Droits de garde et tenue de compte... 17
- Ordres de bourse (achat et vente)..... 17
- Épargne..... 17

## 5 ASSURANCES ET INGENIERIE SOCIALE

- Santé collective ..... 18
- Responsabilité civile du dirigeant..... 18
- Assurance homme clé..... 18
- Ingénierie sociale ..... 18

## 6 COMMERCE INTERNATIONAL

- Opérations de change ..... 19
- Opérations au débit..... 19
- Opérations au crédit..... 20
- Opérations documentaires..... 20
- Financement des opérations à l'international..... 22
- Garanties internationales et Stand By..... 22
- Frais annexes ..... 22
- Autres services..... 22

## 7 INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT ..... 23

## 8 LEXIQUE - GLOSSAIRE ..... 25

## 9 VOS RELATIONS AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE ..... 28

# 1 LA GESTION COURANTE



## ➤ COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIÉS

### TENUE DE COMPTE

■ Ouverture de compte.....	<b>Gratuit</b>
■ Clôture de compte.....	<b>Gratuit</b>
■ Commission de tenue de compte ●	
- Clients Entreprises & Immobilier Professionnel.....	<b>80,00 €/trimestre</b>
- Clients Économie Sociale et Institutionnels.....	<b>40,00 €/trimestre</b>
- Clients Logement Social et Économie Mixte.....	<b>65,00 €/trimestre</b>
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif <sup>(1)</sup> ●.....	<b>30,00 €/an</b>
■ Commission de mouvement	
- Clients Entreprises, Immobilier Professionnel,.....	<b>0,25% maximum</b>
Logement Social et Économie Mixte	<b>minimum 40,00 €/trimestre</b>
- Clients Économie Sociale et Institutionnels.....	<b>0,10% maximum</b>
	<b>minimum 30,00 €/trimestre</b>

### BON À SAVOIR

La commission de mouvement, perçue à la fin de chaque période d'arrêt de votre compte, s'applique au montant des flux débiteurs liés à votre activité commerciale. Elle représente la partie proportionnelle de la prestation de gestion administrative et comptable liée à la tenue de compte.

■ Fusion de comptes en agios <sup>(2)</sup>	
- Mise en place.....	<b>40,00 €</b>
- Mise à disposition du relevé de fusion (par compte).....	<b>70,00 €/trimestre</b>
■ Relevés de compte au format papier	
- Périodicité mensuelle.....	<b>Gratuit</b>
- Périodicité décadaire.....	<b>9,10 €/trimestre</b>
- Périodicité hebdomadaire.....	<b>13,10 €/trimestre</b>
- Périodicité quotidienne.....	<b>63,60 €/trimestre</b>
- Édition d'un relevé de compte au guichet.....	<b>3,70 €/relevé</b>
- Duplicata envoyé par courrier.....	<b>4,50 €/relevé</b>
■ Relevés de compte au format numérique	
- Périodicité mensuelle.....	<b>Gratuit</b>
- Périodicité décadaire.....	<b>3,00 €/trimestre</b>
- Périodicité hebdomadaire.....	<b>5,05 €/trimestre</b>
- Périodicité quotidienne.....	<b>29,30 €/trimestre</b>
■ Services divers	
- Édition d'un relevé de coordonnées bancaires.....	<b>Gratuit</b>
- Délivrance d'attestations diverses sur compte courant.....	<b>14,50 €/attestation</b>
- Récapitulatif annuel de frais.....	<b>Gratuit</b>

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(2) Tarification applicable à partir de mai 2018.

■ Informations comptables des Commissaires aux Comptes :		
- Clients Entreprises, Immobilier Professionnel .....	<b>144,00 €/demande</b>	TVA
Logement Social et Économie Mixte		
- Clients Économie Sociale et Institutionnels .....	<b>102,00 €/demande</b>	TVA
■ Photocopie de chèque (émis ou encaissé) .....	<b>14,05 €/chèque</b>	
■ Frais de recherche de document .....	<b>Nous consulter</b>	
■ Actualisation du dossier client		
<i>Notamment dans sa situation juridique, administrative, fiscale, comptable et financière.</i>		
- Clients dont le chiffre d'affaires est inférieur .....	<b>250,00 €/an</b>	TVA
ou égal à 5 millions d'euros		
- Clients dont le chiffre d'affaires est compris .....	<b>450,00 €/an</b>	TVA
entre 5 et 15 millions d'euros		
- Clients dont le chiffre d'affaires est compris .....	<b>900,00 €/an</b>	TVA
entre 15 et 50 millions d'euros		
- Clients dont le chiffre d'affaires est supérieur .....	<b>1 500,00 €/an</b>	TVA
à 50 millions d'euros		
- Mise à jour du dossier client .....	<b>500,00 €/opération</b>	TVA
(fusion, absorption, cession de parts, TUP...)	<b>spécifique</b>	
- Courrier recommandé de demande de document .....	<b>20,00 €/courrier</b>	TVA
(après 2 relances – frais postaux compris)		

## ➤ SERVICE BANCAIRE DE BASE ..... **Gratuit**

Services définis à l'article D.312-5-1 du Code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte :

Ce service comprend :

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires SEPA,
- L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires SEPA,
- Les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes,
- Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.
- La réalisation des opérations de caisse,

# 1

## LA GESTION COURANTE

### > DATES DE VALEUR ◦ (JOURS OUVRÉS)

#### REMISES DE CHÈQUES

- Remises de chèques compensables en France..... **J+1 ouvré<sup>(1)</sup>**
- Délai d'encaissement des chèques<sup>(2)</sup>..... **Jusqu'à 15 Jours calendaires**

#### REMISES D'EFFETS

- À l'encaissement..... **J+2 ouvrés<sup>(1)</sup>**

### > INSTRUMENTS DE PAIEMENT

#### CHÈQUES

- Délivrance de chéquier en agence..... **Gratuit**
- Frais d'envoi<sup>(3)</sup> de chéquier par voie postale..... **2,45 €/envoi**  
(courrier simple)
- Frais d'envoi<sup>(3)</sup> de chéquier par voie postale..... **8,00 €/envoi**  
(courrier recommandé)
- Frais d'émission d'un chèque de banque sur compte courant..... **12,20 €/opération**
- Frais d'envoi<sup>(3)</sup> d'un chèque de banque par voie postale..... **8,00 €/envoi**  
(courrier recommandé)
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les deux mois..... **7,90 €/opération**

#### CARTES

### BON À SAVOIR

Particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de chaque marché, notre gamme de cartes bancaires répond à l'ensemble de vos besoins pour vos paiements au quotidien.

- Cotisations cartes
  - Carte Associatis (carte de retrait aux distributeurs du ..... **20,00 €/an**  
réseau Caisse d'Épargne réservée à notre clientèle Économie Sociale)
  - Carte Visa Business à débit immédiat ou différé ..... **47,00 €/an**
  - Carte Visa Gold Business à débit immédiat ou différé ..... **130,00 €/an**
  - Carte Visa Platinum Business à débit différé ..... **220,00 €/an**
- Opérations diverses sur cartes
  - Opposition sur carte pour perte, vol, usage ..... **Gratuit**  
frauduleux ou abusif (blocage)
  - Refabrication de carte avant échéance..... **14,00 €/opération**  
(suite à détérioration, perte, vol/usage frauduleux, modification d'état civil)
  - Réédition/réactivation de code confidentiel ..... **9,00 €/opération**
  - Mise en place d'un plafond exceptionnel ..... **12,50 €/opération**  
(retrait distributeur ou paiement)

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques). J = date de comptabilisation.

(2) Délai nécessaire pour recouvrer, par la Caisse d'Épargne, le montant du chèque auprès de la banque tirée. La Caisse d'Épargne peut être amenée à accepter le rejet de chèques au-delà des délais d'encaissement et ce en application des normes interbancaires émises par le CFONB.

(3) Selon évolution des tarifs pratiqués par La Poste.



- Frais d'envoi<sup>(1)</sup> de la carte par voie postale ..... **2,45 €/envoi**  
(courrier simple)
- Frais d'envoi<sup>(1)</sup> de la carte par voie postale ..... **8,00 €/envoi**  
(courrier recommandé)
- Frais d'envoi<sup>(1)</sup> de carte ou de code confidentiel en tarif express ..... **50,00 €/envoi**

### **GLOBAL AFFAIRES (service réservé à notre clientèle Entreprises)**

#### **BON À SAVOIR**

L'offre de services Global Affaires optimise la gestion des frais professionnels des entreprises et ceux des collaborateurs de manière simple et efficace.

- Abonnement
  - Abonnement entreprise Global Affaires ..... **150,00 €/an**
  - Abonnement maison mère Global Affaires ..... **100,00 €/an**
- Cotisations
  - Cotisation carte Visa Silver ..... **50,00 €/an**
  - Cotisation carte Visa Gold ..... **120,00 €/an**
- Services optionnels ..... **Nous consulter**

### **CARTE ACHAT PUBLIC (service réservé à notre clientèle du Secteur Public)**

#### **BON À SAVOIR**

L'offre de services Carte Achat Public est une solution globale permettant d'optimiser et de rationaliser le règlement des commandes publiques par l'utilisation de cartes bancaires. L'offre respecte les règles de la comptabilité publique.

- Ouverture de dossier Carte Achat Public ..... **Nous consulter**
- Cotisations mensuelles au forfait
  - Cotisation 1 carte ..... **30,00 €/mois**
  - Cotisation 2 cartes ..... **32,00 €/mois**
  - Cotisation 3 cartes ..... **34,00 €/mois**
  - Cotisation 4 cartes ..... **36,00 €/mois**
- Abonnement "e-cap.fr" (portail web dédié) ..... **150,00 €/an**

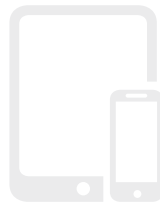
#### **BON À SAVOIR**

e-cap.fr est un site d'administration des cartes, de référencement des fournisseurs, de consultation et de suivi des encours et du compte technique, validation/contestation des opérations, relevés d'opérations, gestion des alertes,....

- Commission sur flux ..... **Nous consulter**  
Applicable au montant des transactions réalisées par carte
- Autres prestations ..... **Nous consulter**

(1) Selon évolution des tarifs pratiqués par La Poste.

# 2 LA BANQUE AU QUOTIDIEN



## > BANQUE À DISTANCE

### BANQUE EN LIGNE

#### **BON À SAVOIR**

Nos services de banque en ligne (par Internet) permettent la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un ordinateur connecté à Internet.

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, c'est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Épargne.

Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits, Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien, Vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

- Abonnement mensuel (hors coût fournisseur d'accès internet - un lecteur CAP gratuit et 1<sup>ère</sup> carte secur@accès gratuite la 1<sup>ère</sup> année)
  - Clients Entreprises et Immobilier Professionnel ..... **9,00 €/mois**
  - Clients Économie Sociale et Institutionnels,..... **6,00 €/mois**  
Logement Social et Économie Mixte
    - Avec option groupes d'Entreprises..... **Nous consulter**
  - Clients Secteur Public (Direct Ecureuil Internet Secteur Public)..... **Gratuit**
  - Clients mandataires judiciaires à la protection des..... **Gratuit**  
personnes (WEBPROTEXION)
- E-remises
  - Frais de mise en place du service (défini dans le contrat ..... **à partir de 50,00 €**  
en fonction de la complexité du contrat)
  - Abonnement mensuel sans gestion de mandat..... **21,00 €/mois**
  - Abonnement mensuel avec gestion de mandat..... **29,00 €/mois**

## ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES (EDI) AVEC LA BANQUE

### **DÉFINITION : Le système d'échanges de données informatisées**

Le système d'échanges de données informatisées permet, grâce à votre connexion Internet, avec la Caisse d'Épargne, la saisie de vos opérations, la gestion et le suivi des ordres en ligne, en toute sécurité, à tout moment et sans vous déplacer.

- EBICS
  - Frais de mise en place du service (défini dans le contrat ..... **à partir de 50,00 €**  
en fonction de la complexité du contrat)
  - Abonnement mensuel EBICS (profil T)..... **42,00 €/mois**  
avec signature électronique jointe
  - Abonnement mensuel EBICS (profil TS) ..... **42,00 €/mois**  
avec signature électronique disjointe via e-remises
  - Envoi de MT940 vers des banques tierces - abonnement mensuel ..... **Nous consulter**
- Télécopie image chèques..... **Nous consulter**



## SÉCURISATION DES OPÉRATIONS SUR INTERNET

### BON À SAVOIR

Les solutions de sécurisation garantissent votre identité lors de la réalisation d'opérations sur Internet et facilitent vos échanges dématérialisés au quotidien. Elles permettent notamment de sécuriser vos opérations sur les différents canaux de Banque à Distance Caisse d'Épargne en apportant une authentification forte et/ou en apposant une signature électronique.

#### ■ Certificat électronique

Certificat électronique Certiceo : référencé RGS<sup>(1)</sup> 2 étoiles, ce certificat est accepté par la plupart des établissements bancaires français et est également reconnu pour les télé-procédures administratives.

- Abonnement CERTICEO (certificat valable pour 3 ans) ..... **216,00 €** TVA

#### ■ Sécurisation des opérations en ligne par lecteur CAP

Lecteur de carte à puce (CAP) associé à la carte d'authentification Secur@ccès : solution déconnectée ne nécessitant aucune installation sur votre poste informatique.

- Lecteur CAP ..... **6,00 €** TVA

- Carte secur@accès ..... **12,00 €/an** TVA

- Frais d'opposition (blocage) de la carte secur@ccès par la banque ..... **Gratuit**

- Frais de refabrication carte secur@ccès ..... **12,00 €** TVA

- Frais de demande de réédition de code confidentiel ..... **8,85 €** TVA

## > OPÉRATIONS DE PAIEMENT

### ESPÈCES

■ Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ..... **Gratuit**

### CHÈQUES

- Émission de chèque ..... **Gratuit**

- Emission de lettre chèque ..... **Nous consulter**

- Frais d'opposition sur chèque(s) ..... **17,00 €/opération**

- Frais d'opposition sur chéquier(s) ..... **26,00 €/opération**

### CARTES

■ Retrait d'espèces par carte en euro dans la zone Euro

- Frais par retrait au distributeur automatique de billets ..... **Gratuit**  
de la Caisse d'Épargne

- Frais par retrait au distributeur automatique de billets ..... **Gratuit**  
d'une autre banque

(1) RGS : le Référentiel Général de Sécurité est le cadre réglementaire permettant d'instaurer la confiance dans les échanges au sein de l'administration et avec les citoyens.

# 2 LA BANQUE AU QUOTIDIEN

- Retraits en devises
  - Frais par retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'autres banques :
    - Commission proportionnelle ..... **2,90%**
    - Commission fixe ..... **3,25 €**
  - Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'autres banques :
    - Commission proportionnelle ..... **2,90%**
    - Commission fixe ..... **6,25 €**

*Les retraits réalisés en euro au Kosovo et au Monténégro sont considérés comme étant des opérations en devises et sont donc soumis aux frais s'y référant.*

- Paiements par carte
  - Paiement par carte en euros dans un pays de la zone Euro ..... **Gratuit**
  - Paiement par carte en devises ou en euros hors zone Euro :
    - Commission proportionnelle ..... **2,90 %**
    - Maximum de perception par transaction ..... **6,25 €**

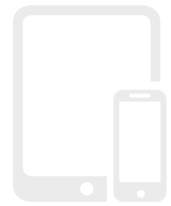
*Les paiements réalisés en euro au Kosovo et au Monténégro sont considérés comme étant des opérations en devises et sont donc soumis aux frais s'y référant.*

## VIREMENTS

### DÉFINITION : Virements SEPA

Transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires situés dans l'espace SEPA ou entre un compte situé en France et un compte situé notamment dans les Collectivités d'outre-mer. Le délai de traitement est de 1 jour entre le moment de réception de l'ordre de virement et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire (+ 1 jour supplémentaire si virement papier).

- En agence (support papier)
  - Frais sur virement de compte à compte Caisse d'Épargne ..... **Gratuit**
  - Frais sur virement SEPA occasionnel ..... **6,00 €**
  - Frais sur virement SEPA permanent :
    - Frais de mise en place d'un virement permanent (échancier) ..... **7,50 €**
    - Frais par virement SEPA ..... **1,50 €**
    - Frais de modification/suppression d'un virement ..... **7,50 €/virement permanent (échancier)**
  - Frais sur virement de trésorerie ..... **20,00 €**
  - Frais d'ajout de RIB externe réalisé en agence ..... **25,00 €**
- Banque en ligne
  - Frais par virement SEPA occasionnel ..... **0,20 €/opération**



- Echange de données informatisées ou e-remises (télétransmission)
  - Frais sur remise de virements confirmée par signature électronique..... **Gratuit**  
(par lecteur CAP ou certificat électronique)
  - Frais par virement SEPA télétransmis ..... **0,20 €/opération**
  - Frais par virement SEPA jour télétransmis ..... **0,45 €/opération**
  - Frais par virement de trésorerie télétransmis ..... **7,00 €/opération**
  - Frais par virement euros tiers urgent télétransmis ..... **7,00 €/opération**
  - Réception de MT101 en provenance de banques tierces..... **Nous consulter**  
(abonnement mensuel)
- Interventions et demandes particulières
  - Frais sur demande de retour de fonds sur virement ..... **12,00 €/opération**  
SEPA émis à tort au-delà d'une opération

## PRÉLÈVEMENTS SEPA (REÇUS)

### DÉFINITION : Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le débiteur du créancier signe un mandat de prélèvement SEPA interentreprises qu'il doit obligatoirement faire enregistrer auprès de sa banque. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier. Dès lors que le débit du prélèvement est intervenu, le débiteur n'a plus la possibilité de demander le remboursement du prélèvement pour lequel il a donné son consentement.

- Frais pour paiement d'un prélèvement SEPA CORE ou..... **Gratuit**  
SEPA interentreprise (B2B)
- Frais de mise en place, modification, annulation d'un consentement ..... **10,00 €/opération**  
sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)
- Contestation/Opposition sur prélèvement reçu
  - Opposition sur un ou plusieurs prélèvements avant la ..... **12,00 €/prélèvement**  
date d'échéance (à la charge du débiteur)
  - Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour ..... **20,00 €/opération**  
contestation sur prélèvement après la date d'échéance,  
s'avérant non justifiée (à la charge du débiteur)

## EFFETS DE COMMERCE

- Frais pour paiement d'un effet émis par le client ..... **Gratuit**
- Frais pour rejet d'effet pour motif technique ..... **Gratuit**
- Frais pour rejet d'effet pour autre motif ou contestation de créance ..... **18,00 €/effet**
- Frais pour bon à payer manuel ..... **21,00 €/opération**

## > OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

### ESPÈCES

- Versement d'espèces ..... **Gratuit**
- Versement d'espèces grands remettants ..... **Nous consulter**

### CHÈQUES

- Remises de chèques au guichet ..... **Gratuit**

### VIREMENTS

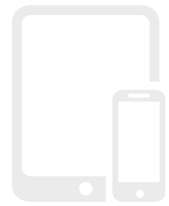
- Réception d'un virement SEPA ..... **Gratuit**

### PRÉLÈVEMENTS SEPA

#### DÉFINITION : Le prélèvement SEPA

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA ou dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

- Frais d'attribution d'un ICS (Identifiant Créancier SEPA) ..... **25,00 €**
- Frais de mise en place du service de contrôle des paiements de prélèvement SEPA sur liste de mandats SEPA autorisés et liste de mandats SEPA non autorisés :
  - Frais d'enregistrement d'un ICS SEPA dans une liste ..... **12,00 €**
  - Frais de modification/annulation d'un ICS dans une liste ..... **12,00 €**
- Télétransmis
  - Frais sur remise de prélèvements confirmée par fax ..... **4,50 €/remise**
  - Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique ..... **Gratuit**
  - Frais par prélèvement SEPA télétransmis ..... **0,28 €/opération**
  - Frais par prélèvement SEPA interentreprises (B2B) télétransmis ..... **0,35 €/opération**
- Interventions et demandes particulières  
Prélèvements - frais à la charge du créancier :
  - Frais par prélèvement SEPA CORE et interentreprises (B2B) revenu impayé ..... **4,00 €**
  - Reversement émis à la demande du créancier suite à l'émission à tort de prélèvement(s) SEPA ..... **12,00 €/prélèvement maximum 500,00 €**
  - Frais sur recherche de preuve auprès du créancier pour contestation sur opération de prélèvement après la date d'échéance, s'avérant justifiée ..... **20,00 €/opération**



## EFFETS DE COMMERCE

- Support papier
  - Frais par bordereau de remise ..... **8,00 €**
  - Frais par effet ou billet financier remis ..... **4,60 €**
- Télétransmis
  - Frais par bordereau de remise..... **4,50 €**
  - Frais par effet remis ..... **0,45 €**
- Opérations sur effet de commerce remis à l'encaissement
  - Frais pour effet impayé, prorogé, modifié ou réclamé, ..... **17,00 €/effet**  
    changement de domiciliation
  - Frais pour remboursement anticipé de billet financier ..... **17,00 €/billet**

## ➤ SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT

### SP PLUS - Service de sécurisation des ordres de paiement effectués à distance

- Frais de mise en service..... **180,00 €** TVA
- Abonnement mensuel ..... **24,00 €** TVA
- Coût par transaction<sup>(1)</sup> ..... **0,18 €** TVA
- Options associées au service SP PLUS ..... **Nous consulter** TVA

### ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE D'ACCEPTATION (paiement en proximité)

#### **BON À SAVOIR**

La Caisse d'Épargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électronique en location avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. La prestation intègre la fourniture du matériel, la livraison, l'installation et la maintenance de l'équipement sur le territoire français. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre chargé d'affaires.

- Location de terminal de paiement ..... **Nous consulter**
- Ouverture du contrat commerçant ..... **Gratuit**
- Commission sur encaissements cartes bancaires ..... **Nous consulter**

### ESPACE DONS (solution de collecte de dons en ligne auprès de donateurs particuliers réservée à notre clientèle Associations)

- Mise en place ..... **Gratuit**
- Utilisation ..... **Nous consulter**

(1) Commissions monétiques en sus.

# 3 FINANCEMENTS



## ➤ FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION<sup>(1)</sup>

### BON À SAVOIR

Le décompte des intérêts débiteurs - agios est calculé sur la base de 365 jours (ou 366 jours, si année bissextile). Lorsque le taux débiteur est calculé à partir d'un indice auquel s'ajoute une marge, il est convenu que dans l'hypothèse où l'indice ci-dessus serait inférieur à zéro, cet indice sera alors réputé égal à zéro.

Applicable aux concours suivants : découvert, escompte commercial, escompte de billet financier, mobilisation de créances professionnelles, engagement par signature. Les frais de dossier sont calculés sur la base du montant du financement.

### TAUX D'INTÉRÊT ET FRAIS DE DOSSIER

■ Taux d'intérêt .....	<b>Nous consulter</b>
■ Frais de dossier <sup>(2)</sup> .....	<b>1,00 %</b>
(mise en place, modification) .....	<b>minimum 300,00 €</b>

### DÉCOUVERT

■ Commission d'engagement payable d'avance trimestriellement	<b>1,00 %</b>
■ Commission de non utilisation	<b>Nous consulter</b>
■ Commission du plus fort découvert (calculée en % sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois, prélèvement trimestriel)	<b>0,10 %</b>
■ Commission de dépassement (calcul et prélèvement trimestriel)	<b>3,50 %</b>
■ Commission d'immobilisation (calcul et prélèvement trimestriel)	<b>1,00 %</b>
■ Intérêts débiteurs sans autorisation (prélevés par trimestre)	<b>Taux du seuil de l'usure</b>

### ESCOMPTE COMMERCIAL ET ESCOMPTE DE BILLET FINANCIER

■ Commission d'engagement payable d'avance annuellement	<b>1,00 %</b>
■ Nombre minimum de jours pour le calcul des intérêts	<b>10 jours</b>
■ Perception minimum d'intérêts par effet	<b>5,20 €</b>

### MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

■ Commission d'engagement payable d'avance annuellement	<b>1,00 %</b>
■ Frais par acte de cession (bordereau)	<b>20,00 €/opération</b>
■ Frais par créance cédée	<b>17,00 €/opération</b>
■ Frais de notification avec ou sans acceptation	<b>32,70 €/opération</b>
■ Frais pour incident de paiement de la créance	<b>60,00 €/opération</b>
■ Frais de prorogation, modification, réclamation	<b>30,00 €/opération</b>

(1) Hors opérations des Professionnels de l'Immobilier.

(2) Les frais sont dus en cas d'annulation du contrat de prêt ou d'avenant.

## ENGAGEMENT PAR SIGNATURE

Les frais sont calculés sur le montant de l'engagement

- Commission de risque payable d'avance annuellement..... **2,00 %**  
**minimum 60,00 €**
- Frais de dossier sur acte simple : caution de marché,..... **1,00 %**  
caution de loyer, aval, avenant **minimum 60,00 €**
- Frais de dossier sur acte spécifique : caution fiscale, ..... **1,00 %**  
judiciaire, douane, Agrimer, ONF, fournisseurs, etc. **minimum 120,00 €**
- Frais de dossier sur garantie de passif ..... **1,00 %**  
**minimum 350,00 €**

## ➤ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS<sup>(1)</sup> TAUX D'INTÉRÊT ET FRAIS DE DOSSIER DES CRÉDITS MOYEN LONG TERME

- Taux d'intérêt..... **Nous consulter**
- Frais de dossier<sup>(2)</sup> ..... **1,00 %**  
(calculés sur le montant du financement) **minimum 300,00 €**
- Opérations spécifiques ENR (énergies renouvelables) ..... **Nous consulter**  
(frais d'acte, frais de garantie)

**CRÉDIT BAIL MOBILIER, LOCATION LONGUE DURÉE** ..... **Nous consulter**

**CRÉDIT BAIL IMMOBILIER** ..... **Nous consulter**

## ➤ AUTRES SERVICES LIÉS AUX CRÉDITS

### GARANTIES

- Frais d'acte et de garantie perçus lors de la mise en place ou ..... **90,00 €/acte**  
du renouvellement : hypothèque, PPD, gage, nantissement,  
caution personne physique et morale (frais réel en sus)
- Nantissement de Fonds de Commerce, d'actions ou de parts ..... **350,00 €/acte**  
sociales, hypothèque fluviale, aérienne et maritime  
(frais réels en sus)
- Nantissement de valeurs donné en garantie d'un contrat de prêt  
(frais réels en sus)
  - Valeurs Caisse d'Épargne ..... **100,00 €/acte**
  - Autres valeurs ..... **150,00 €/acte**
- Information annuelle aux donneurs de cautions ..... **35,00 €**  
(par caution, par crédit et par an), à la charge de l'emprunteur **maximum 105,00 €**
- Frais de relance sur justificatif de garantie non fourni ..... **26,00 €**

### ASSURANCES

- Délégation d'assurance décès invalidité ..... **250,00 €/assuré**
- Modification d'assurance vers organismes extérieurs ..... **350,00 €/assuré**

(1) Hors opérations des Professionnels de l'Immobilier.

(2) Les frais sont dus en cas d'annulation du contrat de prêt ou d'avenant.

# 3 FINANCEMENTS

## REMBOURSEMENT ANTICIPÉ ET MAINLEVÉE DE GARANTIE

■ Demande de décompte de remboursement de prêt .....	<b>50,00 €</b>
■ Mainlevée d'hypothèque (frais réels en sus).....	<b>100,00 €/acte</b>
■ Mainlevée de nantissement (frais réels en sus)	
- Valeurs Caisse d'Épargne .....	<b>90,00 €/acte</b>
- Autres valeurs.....	<b>90,00 €/acte</b>
■ Autres mainlevées (frais réels en sus) .....	<b>100,00 €/acte</b>

## AVENANTS

■ Modification du taux, du quantième ou du compte de prélèvement <sup>(1)</sup> .....	<b>2% du capital restant dû</b> <b>minimum 50,00 €</b>
■ Report d'échéance, modification d'une garantie .....	<b>2% du capital restant dû</b>
ou de l'emprunteur (frais réels en sus) <sup>(1)</sup>	<b>minimum 100,00 €</b>
■ Restructuration, réaménagement (frais réels en sus) <sup>(1)</sup> .....	<b>2% du capital restant dû</b> <b>minimum 200,00 €</b>

## DUPLICATAS ET ATTESTATIONS

■ Duplicata d'un contrat.....	<b>26,00 €/duplicata</b>
■ Duplicata d'un tableau d'amortissement.....	<b>26,00 €/duplicata</b>
■ Délivrance d'une attestation.....	<b>26,00 €/attestation</b>
■ Récapitulatif des versements effectués .....	<b>50,00 €/récapitulatif</b>

## AUTRES

■ Convention inter-créanciers (dans le cas d'un prêt octroyé .....	<b>300,00 €</b>
par plusieurs établissements bancaires)	

> **CRÉDIT MANAGEMENT** ..... **Nous consulter**

> **AFFACTURAGE** ..... **Nous consulter**

(1) Les frais sont dus en cas d'annulation du contrat de prêt ou d'avenant.



# 4 ÉPARGNE ET PLACEMENTS



## > COMPTE TITRES

- Ouverture de Compte Titres ..... **Gratuit**
- Clôture de Compte Titres ..... **Gratuit**
- Relevé de compte annuel ..... **Gratuit**

## > DROITS DE GARDE ET TENUE DE COMPTE

### BON À SAVOIR

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre Compte Titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde 2018 sont calculés sur la valeur des titres arrêtée au 31/12/2018 et seront prélevés en début d'année 2019.

- Valeurs Caisse d'Épargne -forfait annuel ..... **26,00 €** TVA
- Autres valeurs :
  - Commission fixe par ligne + commission sur encours de portefeuille (valeurs au 31/12/2018) ..... **4,30 €/an** TVA
  - Minimum de perception ..... **39,00 €** TVA
  - Maximum de perception ..... **290,00 €** TVA
- Frais de participation de tenue de Compte Titres applicables aux comptes présentant un solde nul au 31/12/2018 ..... **23,30 €** TVA
- Frais de tenue et de gestion de Compte Titres inactif<sup>(1)</sup> ..... **Application des droits de garde (cf. ci-dessus)**

## > ORDRES DE BOURSE (ACHAT ET VENTE)

### PAR INTERNET (hors coût fournisseur d'accès internet)

- Frais minimum de perception ..... **7,80 €**
- Taux de courtage ..... **0,50 %**
- Frais de commission fixe par ligne ..... **Gratuit**
- Frais sur ordre non exécuté ..... **Gratuit**
- Frais sur ordre annulé ..... **Gratuit**

### AUPRÈS D'UNE AGENCE

- Frais minimum de perception ..... **17,00 €**
- Taux de courtage ..... **1,45 %**
- Frais de commission fixe par ligne ..... **Gratuit**
- Frais sur ordre non exécuté ..... **10,80 €**
- Frais sur ordre annulé ..... **11,00 €**

### BON À SAVOIR

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient de vous reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Épargne vous fournit. Vous pouvez recevoir sur simple demande des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Épargne perçue à ce titre.

## > ÉPARGNE

- Comptes à terme, certificats de dépôt ..... **Nous consulter**
- Frais de tenue de compte sur livret inactif<sup>(2)</sup> ..... **30,00 €/an**
- Épargne financière ..... **Nous consulter**

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.  
 (2) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif est plafonné par arrêté ministériel.

# 5 ASSURANCES ET INGENIERIE SOCIALE



- **SANTÉ COLLECTIVE** ..... **Nous consulter**
- **RESPONSABILITÉ CIVILE DU DIRIGEANT** ..... **Nous consulter**
- **ASSURANCE HOMME CLÉ** ..... **Nous consulter**
- **INGÉNIERIE SOCIALE** ..... **Nous consulter**  
(Titres de service, intéressement, épargne retraite et prévoyance)

## **BON À SAVOIR**

L'offre Ingénierie Sociale de la Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.

# 6 COMMERCE INTERNATIONAL



## > OPÉRATIONS DE CHANGE

### BON À SAVOIR

Vous souhaitez réaliser vous-même vos opérations de change en quelques clics ? Avec Clickn Trade le site de la Caisse d'Épargne entièrement dédié au change, vous passez vos ordres et consultez les cours des changes en temps réel.

■ Commission de change (achat ou vente de devises)	
- Commission de change - contre-valeur ≤ 75 000 € .....	0,050 %
- Minimum de perception .....	17,00 €
■ Commission de change - contre-valeur > 75 000 €	
- 1 <sup>ère</sup> tranche : contre-valeur de 0 à 75 000 € .....	0,050 %
- 2 <sup>ème</sup> tranche : contre-valeur au-delà de 75 000 € .....	0,025 %
■ Change à terme	
- Frais de mise en place .....	30,00 €
■ Change à Terme À Préavis Plus .....	Nous consulter

### BON À SAVOIR

Le change à Terme À Préavis Plus répondra à vos besoins si vous souhaitez figer votre cours de change tout en bénéficiant de souplesse sur la date et les montants échangés. Vous mettez en place une enveloppe de devises dans laquelle vous puisez au fur et à mesure de vos besoins.

## > OPÉRATIONS AU DÉBIT VIREMENT INTERNATIONAL<sup>(1)</sup>

### BON À SAVOIR

Virement émis dans une devise autre que l'euro quel que soit le pays destinataire ou virement émis vers un pays situé hors de la zone SEPA quelle que soit la devise.

■ Virements papier	
- Commission de service .....	0,10 %
- Minimum de perception .....	17,00 €
- Maximum de perception .....	80,00 €
■ Virements télétransmis	
- Commission de service .....	0,10 %
- Minimum de perception .....	13,00 €
- Maximum de perception .....	60,00 €
■ Accessoire	
- Commission pour virement émis tous frais au donneur d'ordre .....	20,00 €
(forfait en sus)	

(1) Application de la commission de change en sus dans le cas d'opérations libellées dans une devise nécessitant une conversion.

# 6 COMMERCE INTERNATIONAL

## PAIEMENT D'UN CHÈQUE OU D'UN EFFET DE COMMERCE (REMISE LIBRE) PAYABLE À L'ÉTRANGER EN EUROS OU EN DEVICES<sup>(1)</sup>

■ Commission de service.....	0,10 %
- Minimum de perception .....	17,00 €
- Maximum de perception.....	80,00 €

## > OPÉRATIONS AU CRÉDIT VIREMENT INTERNATIONAL<sup>(1)</sup>

■ Commission de service.....	0,10 %
- Minimum de perception .....	17,00 €
- Maximum de perception.....	80,00 €

## ENCAISSEMENT D'UN CHÈQUE OU D'UN EFFET DE COMMERCE (REMISE LIBRE) PAYABLE À L'ÉTRANGER EN EUROS OU EN DEVICES<sup>(1)</sup>

*Les frais supplémentaires éventuels facturés par les correspondants étrangers sont refacturés au réel.*

■ Commission de service.....	0,10 %
- Minimum de perception .....	17,00 €
- Maximum de perception.....	80,00 €
■ Impayé sur chèque étranger .....	40,00 €

## > OPÉRATIONS DOCUMENTAIRES

### BON À SAVOIR

Portail Trade vous permet de suivre toutes vos transactions et opérations documentaires en temps réel et de bénéficier d'une tarification avantageuse :

- Vous optimisez vos transactions internationales en ligne. Grâce à cet outil Internet sécurisé, vous gérez vos opérations documentaires import et vous suivez leur déroulement.
- Vous sauvegardez vos modèles de dossiers, et vous pouvez également retrouver tout votre historique grâce à un reporting complet. Avec ses rapports personnalisés, le service dédié de la Caisse d'Épargne reste l'outil d'optimisation idéal pour toutes vos opérations documentaires sur Internet.

Pour plus de renseignements, consultez votre chargé d'affaires.

## CRÉDIT DOCUMENTAIRE IMPORT

■ Commission d'ouverture.....	0,25 %
- Minimum de perception .....	105,00 €
■ Commission de modification	
- Modification portant sur le montant ou la durée .....	0,25 %
- Minimum de perception .....	105,00 €
- Modification portant sur d'autres éléments.....	105,00 €
que le montant ou la durée (forfait)	

(1) Application de la commission de change en sus dans le cas d'opérations libellées dans une devise nécessitant une conversion.



■ Commission de service.....	<b>0,125 %</b>
- Minimum de perception .....	<b>105,00 €</b>
■ Commission d'acceptation ou de paiement différé par mois indivisible .....	<b>0,0833 %</b>
- Minimum de perception .....	<b>105,00 €</b>
■ Supplément montage spécifique.....	<b>72,00 €</b>
■ Frais d'irrégularité .....	<b>62,00 €</b>

## **CRÉDIT DOCUMENTAIRE EXPORT**

### **Crédits documentaires export < 100 000 € - Forfaits**

*Ces forfaits comprennent : notification/confirmation, plus une modification, plus une utilisation, plus les frais annexes (hors commission de transfert de crédit).*

■ Crédit documentaire export notifié .....	<b>320,00 €</b>
inférieur ou égal à 100 000 €	
■ Crédit documentaire export confirmé.....	<b>370,00 €</b>
inférieur à 50 000 €	
■ Crédit documentaire export confirmé .....	<b>500,00 €</b>
de 50 000 à 100 000 €	
■ Modification supplémentaire .....	<b>60,00 €</b>
■ Utilisation supplémentaire.....	<b>100,00 €</b>

### **Crédits documentaires export > 100 000 € - Tarification unitaire**

■ Commissions de notification (montant ≤ 1,5 millions d'euros) .....	<b>0,10 %</b>
- Minimum de perception .....	<b>100,00 €</b>
■ Commissions de notification (montant > 1,5 millions d'euros).....	<b>0,05 %</b>
- Minimum de perception .....	<b>100,00 €</b>
■ Commission de modification .....	<b>100,00 €</b>
■ Commission de levée de documents.....	<b>0,15 %</b>
- Minimum de perception .....	<b>135,00 €</b>
■ Commission d'encaissement.....	<b>0,10 %</b>
- Minimum de perception .....	<b>70,00 €</b>
■ Frais d'intervention à la demande.....	<b>90,00 €</b>
■ Commission de transfert .....	<b>0,125 %</b>
- Minimum de perception .....	<b>120,00 €</b>
■ Commission de paiement sur transfert .....	<b>0,0625 %</b>
- Minimum de perception .....	<b>1 10,00 €</b>
■ Commission de confirmation.....	<b>Nous consulter</b>
- Minimum de perception .....	<b>350,00 €</b>
■ Commission d'acceptation ou de paiement différé.....	<b>Nous consulter</b>
- Minimum de perception .....	<b>350,00 €</b>

# 6 COMMERCE INTERNATIONAL

## FRAIS DIVERS

- Frais de télécopie .....	23,50 €
- Frais de courrier simple .....	16,30 €
- Frais de courrier express .....	57,50 €
■ Remise documentaire import	
- Commission de paiement .....	0,20%
	minimum 50.00 €
- Autres commissions: acceptation, prorogation,.....	30,00 €
avis de sort, présentation supplémentaire, impayé	
- Commission d'impayé.....	0,05%
	minimum 30.00 €
■ Remise documentaire export	
- Commission de paiement .....	0,20%
	minimum 50.00 €
- Autres commissions : acceptation, prorogation,.....	30,00 €/opération
avis de sort, présentation supplémentaire, impayé	

## > FINANCEMENT DES OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL

MOBILISATION CRÉANCES NÉES SUR L'ÉTRANGER .....	Nous consulter
AVANCES EN DEVICES .....	Nous consulter
AVANCE PROSPECTION ET PRÉFINANCEMENT EXPORT .....	Nous consulter

## > GARANTIES INTERNATIONALES ET STAND BY

### GARANTIES INTERNATIONALES

■ Frais liés à l'émission de la garantie ou caution .....	Nous consulter
-----------------------------------------------------------	----------------

### LETTRE DE CRÉDIT STAND BY

■ Stand by import .....	Nous consulter
■ Stand by export .....	Nous consulter

## > FRAIS ANNEXES

- Frais de courrier .....	10,00 €
- Frais de courrier express .....	30,00 €
- Frais de Swift.....	30,00 €

## > AUTRES SERVICES

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT À L'INTERNATIONAL .....	Nous consulter
---------------------------------------------------	----------------

# 7 INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT



## COMMISSION D'INTERVENTION

### DÉFINITION : Commission d'intervention

C'est la somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

- Par opération ..... 9,00 €

### SAISIE, AVIS À TIERS DÉTENTEUR, OPPOSITION ADMINISTRATIVE

- Frais par saisie<sup>(1)</sup> ..... 126,00 €/acte TVA
- Frais par avis à tiers détenteur ..... 126,00 €/acte TVA
- Frais par opposition à tiers détenteur ..... 126,00 €/acte TVA
- Frais par opposition administrative ..... 10% TVA  
(montant dû au Trésor Public) **maximum 126,00 €**

*Les frais sont calculés sur le montant de l'opposition*

### FRAIS D'OPPOSITION POUR COMPTE EN INCIDENT

- Interdit judiciaire, escroquerie, blocage chèque, ..... 43,00 €  
blocage toute opération de débit

### COURRIER SUITE À INCIDENT

- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ..... 11,00 €  
(envoi simple)
- Frais de lettre de relance pour compte débiteur non autorisé ..... 11,00 €  
(envoi simple)
- Frais de lettre de relance pour compte débiteur non autorisé ..... 16,50 €  
(envoi recommandé)

### REJET DE CHÈQUE

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ..... **Gratuit**

#### Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant :

Les frais de dossier, les frais de chèque impayé, les frais de lettre d'injonction au titulaire et au co-titulaire, les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction, les frais de la déclaration Banque de France, les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire, les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire, les frais de blocage de provision pour régularisation, les frais de délivrance du certificat de non-paiement.

- Par chèque inférieur ou égal à 50 euros ..... 21,00 €<sup>(2)</sup>
- Par chèque supérieur à 50 euros ..... 41,00 €<sup>(2)</sup>
- Plafond journalier ..... 100,00 €

(1) La saisie concerne la saisie-attribution, la saisie conservatoire, la saisie de valeurs mobilières.

(2) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention prélevée séparément.

# 7 INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

## Émission d'un chèque sans provision (conséquences) :

### BON À SAVOIR

Le rejet d'un chèque sans provision entraîne une interdiction d'émettre des chèques, pour une durée de 5 ans, sur tous les comptes détenus dans toutes les banques. Il est néanmoins possible à tout moment pendant cette période de régulariser sa situation pour lever l'interdiction.

- Frais suite à notification signalée par la Banque..... **29,50 €**  
de France d'une interdiction d'émettre des chèques  
(mise en interdiction bancaire par un autre établissement)

### REJET DE PRÉLÈVEMENT

- Frais par prélèvement impayé pour absence de provision suffisante :
  - Prélèvement impayé d'un montant ..... **Montant du prélèvement**  
inférieur ou égal à 20,00 €
  - Prélèvement impayé d'un montant ..... **11,00 €<sup>(1)</sup>**  
supérieur à 20,00 €

### REJET D'EFFET DE COMMERCE

- Frais par effet de commerce impayé pour absence..... **18,00 €**  
de provision suffisante

### REJET D'UNE ÉCHÉANCE DE PRÊT

- Frais par échéance de prêt (absence de provision suffisante)..... **78,50 €**

### OPPOSITION (BLOCAGE) DE LA CARTE PAR LA BANQUE

- Courrier d'information de blocage de carte lié à son ..... **17,00 €**  
utilisation abusive sans inscription à la Banque de France
- Frais pour déclaration à la Banque de France..... **37,00 €**  
d'une décision de retrait de carte bancaire

### IMPAYÉ SUR VENTE À DISTANCE

- Frais d'intervention sur impayés cartes bancaires en vente ..... **70,00 €/intervention**  
à distance

(1) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention prélevée séparément.



# 8 LEXIQUE - GLOSSAIRE



## ARRÊTÉ DE COMPTE

La Caisse d'Épargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'épargne) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le TEG.

## BIC (BUSINESS IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier une institution bancaire ou une entreprise.

## CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

## COMMISSION DE DEPASSEMENT DE DECOUVERT

Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

## COMMISSION DE NON UTILISATION

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert. Elle est perçue à chaque arrêté trimestriel.

## COMMISSION DE TENUE DE COMPTE

Somme perçue par la Caisse d'Épargne pour rémunérer la tenue de compte.

## COMMISSION DU PLUS FORT DECOUVERT

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

## COMMISSION D'ENGAGEMENT

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le montant de découvert autorisé. Elle est perçue d'avance à la mise en place du découvert autorisé puis à chaque date anniversaire.

## COMMISSION D'IMMOBILISATION SUR DÉCOUVERT

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

## COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

## CONTESTATION

Demande formulée par le débiteur à sa banque afin d'obtenir le remboursement d'une ou plusieurs opérations de prélèvement SEPA déjà exécutée(s).

## CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

## CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES « DAILLY »

La cession de créances professionnelles « Dailly » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau.

Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie).

Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

## **DATES DE VALEUR**

La date de valeur est la date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte ; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios). La date de l'opération et la date de valeur peuvent donc être différentes.

## **DÉCOUVERT AUTORISÉ**

Le découvert autorisé est une ligne de crédit qui permet d'avoir un compte débiteur jusqu'à un montant maximal accordé par la banque. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

## **EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)**

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

## **ESCOMPTE**

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

## **IBAN**

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire. En France, l'IBAN va remplacer nos traditionnels RIB.

## **ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)**

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

## **MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA**

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

## **OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS**

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de retrait du consentement à l'opération de paiement ou de révocation de l'ordre de paiement.

## **PRÉ-NOTIFICATION**

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

## **RÉCURRENT**

Se dit d'un prélèvement répétitif. Définit également un type de paiement caractérisé par une série de prélèvements effectués au titre d'un mandat.

## **RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA**

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

## **REJET DE CHÈQUE**

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou une insuffisance de provision.

## **REJET DE PRÉLÈVEMENT**

Refus du paiement d'un prélèvement par la banque ou l'établissement de paiement du fait généralement d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client. On parle également de refus d'exécution par la banque ou l'établissement de paiement.

## **RIB**

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

## **RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)**

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

## SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

## SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business
- Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit COmpensation REtail
- Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

## TAUX EFFECTIF GLOBAL (TEG)

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Caisse d'Épargne conformément aux articles L. 314-1 à L. 314-5 du Code de la consommation et L313-4 et L313-5 du Code monétaire et financier.

*Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif, pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :*

- En supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours.
  - Avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %.
  - Des frais de dossier de 100 euros (1% du montant du découvert).
  - Une commission d'engagement de 100 euros (1% du montant du découvert).
- Soit un TEG Indicatif de 7,00% l'an.

## SEPA

### **L'espace unique des paiements en euros :**

*Single Euro Payments Area (SEPA)* désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification.

SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

### **Les 34 Pays SEPA**

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 28 États membres de l'Union européenne ;
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre-échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse ;
- la Principauté de Monaco et la République de Saint-Marin.

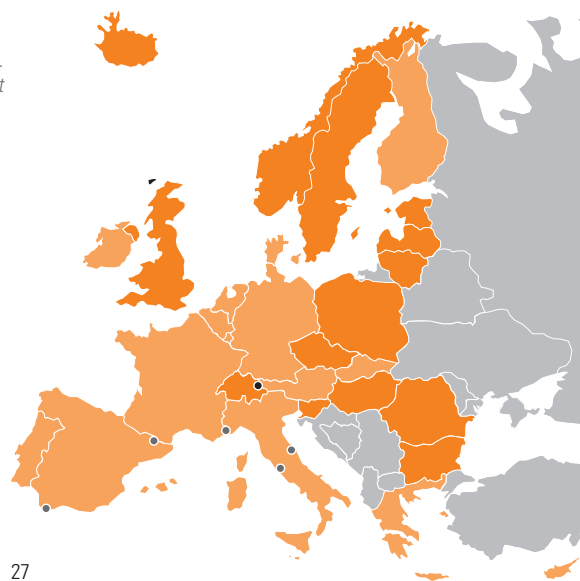
En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin font partie de l'espace SEPA.

### **Principauté et micros États actuellement hors zone SEPA :**

Andorre, Vatican, Gibraltar.

 Pays de la zone euro

 Pays de la zone SEPA





# 9 VOS RELATIONS AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE

## VOTRE CONSEILLER CAISSE D'ÉPARGNE

Vous souhaitez des renseignements, nous faire part d'une difficulté... contactez votre chargé d'affaires Caisse d'Épargne.

Pour joindre votre agence, reportez-vous au numéro figurant en haut à gauche de votre relevé de compte.

## SITE INTERNET CAISSE D'ÉPARGNE

[www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)<sup>(1)</sup>

Pour toute information complémentaire.

## SERVICE RELATION CLIENTÈLE

En cas de problème sur le fonctionnement de votre compte, et si aucune solution amiable n'a pu être trouvée avec votre agence, le Service Relation Clientèle peut intervenir pour réexaminer votre demande.

Pour le contacter :

### ■ Par courrier

Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes  
1, parvis Corto Maltese  
CS 31271 - 33076 Bordeaux cedex

### ■ Par Internet

Le formulaire de contact est à votre disposition en utilisant le chemin suivant :  
[www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)<sup>(1)</sup> (région Aquitaine Poitou-Charentes) Rubrique «contacts-numéros utiles» - «Service Relations Clients».

### ■ Par téléphone

09 69 36 27 38<sup>(2)</sup>

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables, toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délais, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai qui, sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15

jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

## LA MÉDIATION DU CRÉDIT

La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumise aux impôts commerciaux, SCI professionnelles,...) qui rencontrent des difficultés de financement bancaire, d'assurance-crédit ou du fait de leurs fonds propres. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site [www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr)<sup>(1)</sup> Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

## LA MÉDIATION DE L'AMF

Dans le cas d'un litige relatif à des services et placements financiers (tels qu'actions, obligations, OPCVM, SCPI et OCPI), à l'information des investisseurs, à l'exécution des ordres (délais, contenu), à des problèmes de tenue de Compte Titres, vous pouvez vous adresser au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La saisine du Médiateur de l'AMF peut se faire gratuitement soit par voie postale à l'adresse suivante :

### Le Médiateur

#### Autorité des marchés financiers

17, place de la Bourse  
75082 PARIS CEDEX 02,

soit en complétant le formulaire de demande de médiation sur le site internet de l'AMF :

[www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)<sup>(1)</sup>.

La charte de la Médiation de l'AMF est également disponible sur ce site.

## PLUS D'INFORMATIONS

[www.caisse-epargne.fr/professionnels](http://www.caisse-epargne.fr/professionnels)<sup>(1)</sup>

(1) Coût selon votre opérateur et/ou fournisseur d'accès.

(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.







## CONSEILS PRATIQUES

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

**ASSURANCE : 09 69 36 45 45<sup>(1)(2)</sup>**

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances.

**PERTE/VOL : 09 69 36 39 39<sup>(1)</sup>**

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Épargne.

**ASSISTANCE TECHNIQUE : 09 69 39 29 52<sup>(1)</sup>**

Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Épargne.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification  
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :

**[www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)**<sup>(3)</sup>



(1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur téléphonique.

(2) Numéro cristal concernant uniquement les contrats BPCE Assurances.

(3) Coût selon fournisseur d'accès Internet.



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
**AQUITAINE POITOU-CHARENTES**

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, au capital social de 884 625 500 euros - Siège social : 1, parvis Corto Maltese - CS 31271 - 33076 Bordeaux cedex – RCS Bordeaux n°353 821 028 – Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 055 - Titulaire de la carte professionnelle « transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » n°33063-2863 délivrée par la Préfecture de la Gironde, garantie par la CEGI 16, rue Hoche – Tour Kupka B – 92919 Paris La Défense cedex.

